

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DE L'ENVOLÉE
TENUE À L'ÉCOLE LE MERCREDI 20 MARS 2024**

Sont présents : Mesdames Shana Myriam Ravary, Nancy Olsson, Marie-Claude Brière, Josée Houle, Josée Boisvert, Natacha Harton et Marie-Eve Grandbois
Messieurs Yves Marchand, Alexandre Gilbert et Marc-André Lallemand

Sont absents : Madame Cindy Robichaud

1 - Ouverture de l'assemblée, présences et quorum;

Monsieur Lallemand ouvre la séance après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum.

2 - Questions du public;

Aucune

3 - Lecture et adoption de l'ordre du jour;

CONSIDÉRANT que la direction a élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 20-03-2024;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres du conseil d'établissement de l'école de l'Envolée;

033 – CÉ
23 / 24 – 21



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Yves Marchand, il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 20-03-2024.

En y apportant les modifications suivantes : le point 6.1 devient le point 7.6.

4 - Adoption du procès-verbal du 27 novembre 2023;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 2023, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;

033 – CÉ
23 / 24 – 22



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Natacha Harton, il est résolu à l'unanimité;

DE DISPENSER la secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 2023;

D'ADOPTER, tel que déposé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 2023 du conseil d'établissement de l'école de l'Envolée.

5 - **Correspondance – courrier adressé au CÉ;**

Aucune correspondance

6 - **Rapport du directeur / vie de l'école;**

6.1 Semaine du personnel scolaire;

La direction de l'école a souligné la semaine du personnel scolaire avec des collations et du café ainsi qu'un beau message et un porte-clés pour chacun des membres du personnel.

6.2 Projets SDG itinérance;

Pendant 3 semaines en février, il y a eu préparation de repas pour les itinérants. Du café et du chocolat chaud ont été remis à la Halte douceur. Confection de biscuits pour chien par la maternelle.

6.3 Semaine de la persévérance scolaire;

Le 12 février il y a eu la remise de diplômes. Nous avons également eu une conférence de Marie-Sol St-Onge. Le projet de slogans pour les contremarches a été lancé. Nous avons aussi eu une conférence de Madame Marie-Pier, enseignante de 1^{re} année, sur son rôle d'arbitre au basketball.

6.4 Mesure de rattrapage;

Augmentation de l'horaire de M. Yves et de Mme Éliane afin d'aider certains élèves dans leur défi scolaire.

6.5 Éclipse solaire du 8 avril;

L'école sera ouverte, pas de transport scolaire. Le départ se fera par vague à partir de 14h40. Le service de garde reste ouvert. Chaque enfant recevra une paire de lunettes et participera à certaines activités pour en connaître plus sur l'éclipse solaire.

7 - Projet:**7.1 Suivi budgétaire:**

Voir le document : rapport financier 2024-2024.

7.2 Changements apportés par la loi 23:

Voir le document : Impacts pour le conseil d'établissement.

7.3 Photographie scolaire 2024-2025:

Le photographe, M. Éric Massicotte, nous a annoncé qu'il ne fera plus de photos scolaires. Nous avons choisi Lumo Photo pour le remplacer.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Marie-Claude Brière, et résolu à l'unanimité;



033 – CÉ
23 / 24 - 23

D'APPROUVER le contrat de photographe qui sera accordé à : Lumo Photo, pour l'année scolaire 2024-2025.

7.4 Grille-Matières 2024-2025:

CONSIDÉRANT que l'article 86 de la loi sur l'instruction publique (LIP) donne au conseil d'établissement de l'école DE L'ENVOLÉE le mandat d'approuver la répartition du temps alloué aux matières, dans le respect du régime pédagogique, proposée par la direction;

CONSIDÉRANT que la proposition de la direction a été élaborée avec la participation des enseignants, conformément à l'article 89 de la loi sur l'instruction publique (LIP);

CONSIDÉRANT que la proposition déposée par la direction respecte les programmes d'enseignement, le Régime pédagogique et les encadrements de l'Entente nationale;



033 – CÉ
23 / 24 – 24

EN CONSÉQUENCE, sur proposition Shana Myriam Ravary, il est résolu à l'unanimité;

D'APPROUVER la répartition du temps alloué aux matières telle que proposée par la direction, pour l'année scolaire 2024-2025, dont une copie est jointe en annexe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

7.5 Formation obligatoire des membres du CÉ:

Les membres devront suivre un cours obligatoire.

7.6 Grand défi Pierre Lavoie;

Notre école a été choisie par l'équipe chiropratique. Une campagne de financement aura lieu. Le montant amassé reviendra à l'école.

8 - Rapports;**8.1 Service de garde;**

Le projet « Jeunes leaders », les 6^e année animeront des jeux auprès des plus jeunes, aura lieu quelquefois par semaine.

9 - Affaires diverses;

Monsieur Yves a fait des micropousses afin de garnir la tour à jardin. On a récolté de la salade et d'autres pousses seront récoltées sous peu.

14 - Levée de la séance;

CONSTATANT que l'ordre du jour est épuisé;

033 – CÉ
23 / 24 - 25



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Yves Marchand, il est résolu à l'unanimité;

DE LEVER la séance ordinaire du 20 mars 2024 à : 6 h 45;

Rapport aux membres parents de la personne déléguée au comité de parents

Cécile Robitaille

Président (e)

Secrétaire

Marc-André Lallemand

Marc-André Lallemand
Directeur